

- conseil d'administration du 30 septembre 2011 -

RESOLUTION CA n°27-2011.  
**LISTE DES ASSOCIATIONS ET PERSONNES MORALES  
A CONSULTER SUR LE PROJET  
DE CHARTE DU TERRITOIRE  
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Les dispositions de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006, ont prescrits la définition et l'adoption d'une charte du territoire du Parc National des Pyrénées.

L'article R331-4 du code de l'environnement, relatif à la consultation institutionnelle de la charte du territoire, prévoit que le Monsieur le Président du conseil d'administration du parc national adresse le dossier du projet de charte du territoire :

- aux communes de l'aire optimale d'adhésion,
- aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels ces communes appartiennent,
- aux départements et aux régions,
- aux chambres consulaires et aux centres régionaux de la propriété forestière.

Par ailleurs le Monsieur le Président du conseil d'administration du parc national adresse également le dossier, conformément aux dispositions du même article, aux personnes dont il souhaite recueillir l'avis qui figurent sur une liste dressée conjointement avec Monsieur le préfet.

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, en son article 31,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc National des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le projet de charte du Parc National des Pyrénées et la délibération du conseil d'administration de l'établissement public du Parc National des Pyrénées en date du 30 septembre 2011,

../..

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées sur proposition de Monsieur le Président du Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées et après avis de Messieurs les Préfets des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques

- arrête la liste des personnes morales et privées, suivantes et en sus de celles mentionnées en supra, à consulter :

Pays :

- Monsieur le Président du pays d'Oloron Sainte Marie et des vallées (*Pyrénées-Atlantiques*),
- Monsieur le Président du pays des Nestes (*Hautes-Pyrénées*),
- Monsieur le Président du pays des gaves (*Hautes-Pyrénées*),
- Monsieur le Président du pays de Tarbes et de la haute Bigorre (*Hautes-Pyrénées*),

Syndicats mixtes :

- Monsieur le président du conseil de développement du pays des vallées des gaves - syndicat mixte du pays des vallées des gaves (*Hautes-Pyrénées*),
- Monsieur le Président du syndicat mixte du Haut-Béarn (*Pyrénées-Atlantiques*),

Commissions syndicales :

- Monsieur le Président de la commission syndicale de la vallée de Barèges (*Hautes-Pyrénées*),
- Monsieur le Président de la commission syndicale de la vallée de Saint Savin (*Hautes-Pyrénées*),
- Monsieur le Président de la commission syndicale du Haut-Ossau (*Pyrénées-Atlantiques*),
- Monsieur le Président de la commission syndicale du Bas-Ossau (*Pyrénées-Atlantiques*),

Chambres consulaires :

*Département des Hautes-Pyrénées :*

- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes,
- Monsieur le Président de la chambre des métiers

*Département des Pyrénées-Atlantiques*

- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Pau,
- Monsieur le Président de la chambre des métiers

Services de l'Etat :

- Monsieur le Préfet de région Aquitaine,
- Monsieur le Préfet de région, coordinateur du massif, Midi-Pyrénées,
- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du gouvernement près du Parc National des Pyrénées,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le directeur territorial Sud Ouest de l'office national des forêts,
- Monsieur le délégué régional Sud Ouest de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Messieurs les inspecteurs d'académie,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées,

../..

- Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - tourisme - Midi-Pyrénées,
- Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - tourisme - Aquitaine,
- Monsieur le directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la directrice territoriale de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Monsieur le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel Midi-Pyrénées,
- Monsieur le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel Aquitaine,

Autres structures :

- Monsieur le président de la commission permanente du comité de massif,
- Monsieur le président du comité de bassin Adour – Garonne,
- Monsieur le président de l'institution Adour,
- Monsieur le président du comité régional du tourisme Midi-Pyrénées,
- Monsieur le président du comité régional du tourisme d'Aquitaine,
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité département du tourisme des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du centre régional de propriété forestière Midi-Pyrénées,
- Monsieur le Président du centre régional de la propriété forestière Aquitaine,
- Monsieur le Président du conservatoire botanique national des Pyrénées – Midi-Pyrénées,
- Mesdames - Messieurs les délégués des organisations syndicales représentatives du personnel, à la date de la présente, de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Fédérations :

- Monsieur le Président de la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la fédération départementale des pêcheurs des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président de la fédération départementale des pêcheurs des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le représentant de la fédération française de vol à voile des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le représentant de la fédération française de vol à voile des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le représentant de la fédération française de vol libre des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le représentant de la fédération française de vol libre des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la fédération française des clubs alpins et de montagne,

Comités départementaux :

- Monsieur le Président du comité olympique et sportif des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité olympique et sportif des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de canoë kayak des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de canoë kayak des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental des clubs alpins français des Hautes-Pyrénées,

././.

- Monsieur le Président du comité départemental des Clubs Alpins Français des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de cyclotourisme des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de cyclotourisme des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental handisport des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental handisport des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de la montagne et de l'escalade des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de la montagne et de l'escalade des Pyrénées, Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de ski des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental de ski des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental spéléologie canyon des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du comité départemental spéléologie canyon des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de sport adapté des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du comité départemental de sport adapté des Hautes-Pyrénées,

Associations :

- Monsieur le Président du fonds d'intervention éco pastoral,
- Monsieur le Président de la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud Ouest Béarn,
- Monsieur le Président de la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud Ouest Bigorre,
- Monsieur le Président du Béarn initiatives environnement,
- Monsieur le Président du centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Président du centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de France nature environnement Midi-Pyrénées,
- Monsieur le Président de la ligue de protection des oiseaux Aquitaine,
- Monsieur le Président du conservatoire régional d'espaces naturels Aquitaine,
- Monsieur le Président du conservatoire régional d'espaces naturels Midi-Pyrénées,
- Monsieur le Président du Président de l'association des communes forestières,
- Madame la Présidente de l'association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen,

Opérateurs hydro électriques :

- Monsieur le directeur électricité de France - groupe électricité hydraulique,
- Monsieur le directeur général de la société hydro électrique du midi.

../..

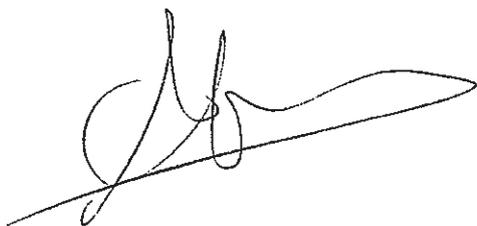
- délègue à Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées la possibilité de modifier et amender, autant que de besoin, la liste faisant l'objet de la présente délibération.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 30 septembre 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

